dodis.ch/48878

o.324.22.P.B.-SI/BY/sw 9 novembre 1978

Accident survenu au cours d'une opération d'immersion de déchets radioactifs en haute mer (opération 1978)

Presque chaque année, la Suisse prend part aux opérations d'immersion de déchets radioactifs en haute mer organisées en commun par divers pays européens. Cette année aussi, des échets radioactifs ont été expédiés de Suisse aux Pays-Bas. Au moment du chargement des fûts sur le navire, l'on constata qu'à la suite d'une fuite de liquide, un wagon avait été contaminé en plusieurs endroits. Des contrôles entrepris immédiatement permirent d'établir que la contamination avait été insignifiante et qu'elle n'avait à aucun moment pu constituer un danger pour l'homme et pour l'environnement. Cette assertion a d'ailleurs été confirmée par votre Ministre de la santé publique et de l'environnement dans sa réponse à une interpellation à la Deuxième Chambre du Parlement.

L'événement a naturellement provoqué quelques réactions dans votre pays et dans le nôtre, ainsi qu'en RFA. Entre-temps vos autorités, d'entente avec les nôtres, ont fait transporter les fûts abîmés dans un centre de recherche.

Nous déplorons vivement cet accident et nous espérons qu'il pourra être réglé d'une manière satisfaisante pour vos autorités. Nous avons apprécié la manière dont votre Ministre de la santé publique et de l'environnement a su ramener l'événement à ses justes proportions lors de son intervention parlementaire, alors que les media avaient inévitablement gonflé l'incident. Nous vous sommes reconnaissants d'être disposés à continuer votre coopération dans ce domaine. Nous attachons en effet un grand prix à pouvoir poursuivre ces opérations d'immersion en accord avec votre pays.

Voilà ainsi en quelques mots ce que je tenais à vous dire à propos de ce problème.

CF [illegible]

Dodis